

L'an deux mille quatorze, le 24 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de GOURDON-MURAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20 heures sous la Présidence de Monsieur le Maire : JOFFRE Jacques

Membres	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2014

PRESENTS : JOFFRE Jacques, LETANG Eliane, GARAIS Daniel, CLEMENCEAU Danielle, DUBAYLE Anne-Marie, MILLET Karine, VERGNE Patrick, JUNKER Gilbert, GOUMOT-LABESSE Lionel, VAUSSIER Gilles

REPRESENTES : MASSONI Gwladys a donné procuration à MILLET Karine

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENCEAU Danielle

DELIBERATION N° 2014-48 EN DATE DU 24 OCTOBRE 2014 PORTANT SUR : ARRET DES NEGOCIATIONS DES PROJETS DE GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

- Considérant les dangers que font courir les traités transatlantiques pour lesquels la commission Européenne a, dans le plus grand secret, obtenu mandat de la part de tous les Etats membres pour négocier, d'une part avec le Canada, et d'autre part avec les Etats Unis, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne, les Etats Unis, (TPCI ou TAFTA, en anglais) et le Canada (AECG), allant au-delà des accords de l'OMC,

- Considérant que ces projets de grand marché transatlantique visent le démantèlement des droits de douane restants, entre autre dans le secteur agricole, comme la suppression des « barrières non tarifaires » qui amplifierait la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités,

- Considérant que ces accords seraient un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des multinationales européennes comme américaines et la domination des Etats Unis,

- Considérant que le grand marché transatlantique serait une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux qui ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde, avec le risque de régressions sociales, environnementales et politiques majeures.

- Considérant que ces projets consacraient la suprématie du droit des affaires aux les autres droits : les lois nationales, européennes, les Constitutions et les Droits fondamentaux ne seraient plus opposables. La souveraineté ne serait donc plus celle des citoyen(ne)s et de leurs représentants élus mais celle des multinationales.

Le Conseil Municipal :

- manifeste son opposition à ces deux traités dont l'objectif vise avant tout la dérégulation et la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence

- demande un moratoire sur les négociations sur le partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI) et sur l'Accord Economique et Commercial Global (AECG) et la diffusion publique immédiate des éléments de négociation

- souhaite l'ouverture d'un débat national sur ces partenariats, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales et des populations

- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs

- se déclare, dans l'attente, hors du Grand Marché Transatlantique.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Affiché le 28 octobre 2014

Transmis le 28 octobre 2014

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques JOFFRE

